

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Société d'une messe. — III Lettre de Mgr l'archevêque de Montréal annonçant l'élection de Notre Très Saint-Père le Pape Benoît XV. — IV L'enseignement secondaire moderne et les chers Frères. — V Départ pour le camp. — VI Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 13 septembre

On annonce :

Les quatre-temps ;

La fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

A partir de 1915, la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs se fera le 15 et la solennité, le dimanche suivant sera facultative.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 13 septembre

Depuis le mois de mai 1911, on peut chanter la messe votive des fêtes remises au dimanche, dans les chapelles (semi-publiques) de communauté, ce qui n'était permis précédemment que dans les chapelles publiques et les églises.

Messe de la Nativité de Marie, double de 2e cl. (comme le 8) ; mém. du 15e dim. ; préf. de la sainte Vierge ; dernier Ev. du dim.— Aux II vêpres, mém. de l'Exaltation de la sainte Croix et du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 20 septembre

Diocèse de Montréal. — De ce dimanche, Notre-Dame des Sept-Douleurs (Verdun) ; du 16 septembre, saint Cyprien ; du 17, saint Lambert ; du 19, saint Janvier ; du 20, saint Eustache.